

UN OSTÉO DANS VOS LOCAUX



Méthode de soins utilisée pour prévenir et traiter de nombreux troubles musculo-squelettiques et fonctionnels, l'ostéopathie s'invite désormais en entreprise. Un moyen pour les CE de participer à l'amélioration de l'état physique et psychologique des salariés.

L'ostéopathie rencontre un succès grandissant depuis quelques années en France. Basée sur la manipulation manuelle des os, muscles et articulations, elle vise à rendre leur mobilité aux différentes structures du corps humain (articulations, tendons, nerfs, viscères). Le blocage de ces composantes est en effet susceptible de causer des perturbations physiologiques à l'origine de troubles fonctionnels. Au travail, cette technique de soins peut être utilisée pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques (TMS) - première maladie professionnelle reconnue en France - et le stress des salariés. « Et ainsi améliorer le bien-être et réduire les

arrêts de travail », affirme Yannick Benet, directeur général d'Ostéo Entreprise. Ce prestataire propose aux CE et aux entreprises d'organiser des séances d'ostéopathie sur leur lieu de travail, répondant ainsi aux difficultés d'organisation de nombreux salariés. « Nous pouvons faire venir un ostéopathe dans l'entreprise de façon régulière, hebdomadaire en général, ou de manière ponctuelle pour une opération de prévention ou une journée de consultations libres », explique Yannick Benet. La prestation peut avoir lieu sur le temps de travail ou en dehors. La prise de rendez-vous est gérée directement par Ostéo Entreprise, par téléphone ou directement en ligne sur le site Internet, qui missionne

ensuite un ostéopathe de son réseau pour intervenir dans l'entreprise. « Nous travaillons sur toute la France avec une centaine d'ostéopathes partenaires, qui ont tous un cabinet parallèlement à leurs interventions en entreprise », précise Yannick Benet. Afin de garantir la qualité des soins, Ostéo Entreprise ne recrute que des ostéopathes ayant un diplôme de niveau 1 au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), soit l'équivalent d'un Master 2. « Seules dix écoles en France forment des ostéopathes de ce niveau », souligne Yannick Benet.

L'ostéopathie, pour quoi faire ?

L'ostéopathie peut être indiquée pour des douleurs

musculo-squelettiques ou digestives, des céphalées, des problèmes ORL, le stress, les troubles du sommeil, des traumatismes physiques, l'accompagnement des grossesses. Elle peut être dispensée de manière préventive ou curative. « Nous intervenons principalement dans le tertiaire, mais aussi dans les entreprises de manutention et de transports. Plus largement, nous pouvons agir dans tous les secteurs d'activité où il y a des mouvements contraignants et répétitifs et des positions statiques prolongées », souligne Yannick Benet. Les consultations peuvent être prises en charge par l'entreprise ou le comité d'entreprise, en partie ou en totalité, ou directement payées par le salarié, qui se fera éventuellement rembourser par sa mutuelle.

Plus d'infos
www.osteoenentreprise.com